

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 14/06/2021

HOURS: 15h30-17h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport approuvé
1.2 Agenda (<i>approval</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un AOB concernant l'outbreak en Wallonie afin de voir s'il y a des mesures à prendre ou des lessons learned pour l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (<i>information – Sciensano</i>)		
3. Prevention		
3.1. Generic procedure list VOC countries → Note list VOC countries (<i>Information - Sciensano</i>) → Note RMG application generic procedure (<i>Information - FPS Health</i>)	<p>Le 04/06/2021, l'OCC a pris certaines décisions concernant les mesures pour les voyageurs qui entreront en vigueur le 01/07/2021. En provenance des zones rouges, certaines mesures (quarantaine et/ou tests, ou certificat de guérison/vaccination) sont requises pour les résidents de l'UE et de l'espace Schengen. Pour les non-résidents de ces régions, les voyages non essentiels restent interdits (cf. liste harmonisée des exceptions).</p> <p>Des mesures additionnelles s'appliquent au transport en provenance de zones à très haut risque (« variants of concern » (VOC)). Les résidents belges et les personnes de nationalité belge peuvent toujours se rendre en</p>	<p>Le RMG propose de soumettre à la Préparatoire/CIM la liste des pays identifiés avec des variants préoccupants, telle qu'actuellement établie sur base des critères validés précédemment.</p> <p>Le RMG réitère son inquiétude quant à l'impact des voyages sur la propagation de variants et souligne que l'application de cette liste ne couvre pas assez le risque d'importation.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Belgique à condition de se soumettre à une quarantaine obligatoire de 10 jours et de faire effectuer un test PCR le premier et le septième jour. Pour les non-résidents, il existe une interdiction d'entrée pour les personnes qui se sont trouvées dans une telle zone VOC à tout moment au cours des 14 derniers jours, à l'exception des voyages essentiels pour le personnel de transport et les diplomates (cf. notification OCC 11/05/2021). Ces groupes d'exception sont soumis à une quarantaine obligatoire de 10 jours et à un test PCR au 1er et au 7e jour, sauf pour l'exécution de la raison essentielle du voyage en Belgique ou pour l'exécution de leur fonction en Belgique. Si leur séjour en Belgique est inférieur à 48 heures, ils ne peuvent pas obtenir d'exemption de la quarantaine.</p> <p>Cette même notification chargeait le RMG et le RAG d'examiner plus avant la procédure d'identification des régions ou pays à risque élevé. En conséquence, le RAG a proposé la semaine dernière une première liste de « pays sûrs » ainsi qu'une liste de « pays à risque élevé » (VOC). Seule la Suisse est inscrite sur la liste des pays sûrs. 16 pays répondent aux indicateurs d'un risque élevé. 16 pays répondent aux indicateurs d'un risque élevé. Le RMG reconnaît qu'il s'agit d'un nombre relativement important de pays à inclure dans la liste des VOC, étant donné l'impact majeur des mesures qui leur sont associées, notamment sur les liens économiques avec les pays concernés. Néanmoins, il est de la plus haute importance que l'importation de VOC soit freinée autant que possible.</p> <p>Quelques membres du RMG ont exprimé des points de vue similaires sur l'opportunité d'ajouter des critères supplémentaires pour les pays VOC afin de raccourcir la liste. D'autres soulignent que la liste est relativement « souple », car les pays où le dépistage du génome est faible ne figurent pas sur la liste, alors qu'ils peuvent présenter un risque accru. De plus, la liste teste d'ores et déjà différents indicateurs tels que taux de positivité, incidence, circulation des VOC et séquençage du génome.</p>	<p>Le RMG demande au RAG d'évaluer si l'utilisation des critères pourrait être affinée.</p> <p>Enfin, le RMG souligne de manière générale la nécessité d'une approche plus internationale (UE).</p> <p>En ce qui concerne la question de l'ajout éventuel des États-Unis, de Taïwan, de la Macédoine du Nord, de la Serbie et du Canada à la liste des "pays blancs" au niveau de l'UE, le RMG recommande de se rallier à la position belge pour une application stricte des critères. Cela signifie que le RMG approuve le soutien de la Belgique à l'ajout des États-Unis, de Taïwan, de la Macédoine du Nord et de la Serbie à la liste.</p> <p>En outre, le RMG recommande de suivre de près la situation au Canada et, le cas échéant, d'ajouter le Canada à la liste dès qu'il répondra aux critères, notamment si c'est déjà le cas pour le prochain examen périodique (prévu le 28 juin).</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Afin de s'assurer que les pays ne sont pas placés prématurément sur la liste des VOC, le RAG répètera le même exercice afin de confirmer ou non la liste.</p> <p>Le RMG est unanime quant à la nécessité d'un système européen de classification des pays tiers en fonction du risque de VOC. Elle appelle donc à une position belge claire sur cette question dans les forums internationaux. d'autres critères inconnus pour classer ses pays à haut risque. Pour l'instant, cette composante fait défaut au niveau de l'UE, ce qui se traduit par une application hétérogène au sein de l'UE. La France, par exemple, applique d'autres critères inconnus pour classer ses pays à haut risque.</p> <p>En outre, la présidence européenne du Conseil de l'Union européenne (Portugal) propose d'ajouter certains pays à la « liste blanche » au niveau de l'UE. Cette liste comprend les États-Unis, Taiwan, la Macédoine du Nord, la Serbie et le Canada. Cependant, le Canada ne répond pas encore aux critères prédéfinis pour cette liste. Le RMG soutient l'application des critères prédéfinis et approuve dès lors la proposition de la Présidence, à l'exception du Canada. Cependant, la situation au Canada évolue positivement, ce qui rend très probable un ajout lors de la prochaine révision. !</p>	
4. Surveillance and detection		
5. Health care		
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
8.1. Plan Safe travel Corridor (Information, discussion)		
9. Date next meeting / agenda (approval)		La prochaine réunion aura lieu le jeudi 17/06/2021 de 16h à 18h.
10. AOB		
10.1. Outbreaks in nursing home in Wallonia	<p><i>Une épidémie post-vaccination a été signalée dans une maison de repos belge (Nivelles, 121 lits - 119 résidents), impliquant le variant Delta (B1.617.2, confirmé par l'Université de Liège) et ayant entraîné des décès parmi les résidents. Le premier cas a été notifié le 18 mai. Onze personnes sont décédées parmi les résidents au cours des quatre dernières semaines. Le statut vaccinal actuel (2e dose >88% le 19 février 2021), les autres variants impliqués et les éventuelles autres causes sous-jacentes sont actuellement examinés en détail afin de confirmer un lien avec le variant delta. Des échantillons pour la sérologie sont actuellement collectés et traités (Université KULeuven), après quoi une vaccination de rappel sera envisagée.</i></p> <p><i>La recherche de variants de SARS-cov2 parmi le personnel est en cours et a confirmé jusqu'à présent la présence du variant Alpha (B.1.1.7). Des mesures de prévention de l'infection (y compris le regroupement en cohorte et l'isolement) ainsi que des formations supplémentaires et des encouragements pour augmenter la couverture vaccinale parmi le personnel (environ 40% en février 2021) ont été organisés.</i></p> <p><i>Le Ministère wallon de la santé publique et l'autorité régionale de santé AVIQ, les laboratoires universitaires et Sciensano travaillent ensemble avec la direction et le personnel dédiés, pour analyser ce problème en détail, après quoi ils communiqueront leurs conclusions.</i></p> <p>En tout 59 résidents ont été testés positifs et l'on dénombre des contaminés parmi le personnel. A noter que 95% des résidents et 75% du personnel</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>étaient vaccinés. 5 résidents ont été placés sous oxygène au sein de la maison de repos et 5 autres ont dû être hospitalisés. Entre-temps, deux de ces derniers ont pu retourner à la maison de repos car leur état s'est nettement amélioré.</p> <p>Le CNR a mis à disposition des machines aérosols, pour voir comment évolue le virus dans l'air, c'est en cours d'approfondissement. Le séquençage est toujours en cours d'analyse et la collecte de données se poursuit.</p>	

PROJET

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Alen	Victor (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	Michael.callens@vlaanderen.be
De Ridder	Ri	Kabinet Vandenbroucke	Ri.DeRidder@vandenbroucke.fed.be
Detaille	Emilie	cabinet Christie Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Gijs	Geert	FOD Volksgezondheid	Geert.Gijs@health.fgov.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Pardon	Paul	FOD Volksgezondheid (Voorzitter RMG)	paul.pardon@health.fgov.be
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Wildemeersch	Dirk	Vlaamse Overheid	dirk.wildemeersch@zorg-en-gezondheid.be